

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

## CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### Séance du 13 novembre 2019 à 18h30,

### A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
14	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
15	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Arrivée après la 4 <sup>ème</sup> délibération
16	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
17	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
32	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
33	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
34	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
36	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
37	MERY	T	Eudes BOUVIER	
38	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
39	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
40	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Arrivée après la 10 <sup>ème</sup> délibération
41	MOUXY	T	Nicolas MARC	
42	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
43	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
44	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
45	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
46	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
47	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
48	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
49	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
50	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir d'Yves HUSSON
51	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	



52 VIVIERS-DU-LAC  
53 VOGLANS

T Martine SCAPOLAN  
T Martine BERNON

Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

**Absents excusés :**

LE MONTCEL  
ONTEX

Jean-Christophe EICHENLAUB  
Jacques CURTILLET

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSE  
Christophe PIRAT  
Fabrice BURDIN  
Matilde HABOUZIT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur du pôle Service à la population  
Responsable Agriculture  
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2019

Exécutoire le : 13 NOV. 2019

Affichée le : 13 NOV. 2019

Visée le : 15 NOV. 2019

### FINANCES

#### Indemnité de conseil du Trésorier – Exercice 2019

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il est possible pour Grand Lac d'allouer une indemnité de conseil au Trésorier, l'indemnité maximale pouvant être attribuée étant calculée sur la base des dépenses des trois dernières années et sur un tarif dégressif fixé réglementairement. Pour information, 70% de cette indemnité est décomptée des salaires du Trésorier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Président propose d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % au profit de M. Pascal RAMPNOUX, inspecteur divisionnaire hors classe, nommé en qualité de Comptable du centre des finances publiques d'Aix-les-Bains.

Cet octroi concerne l'exercice 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019). Pour rappel, l'indemnité allouée en 2018 était d'un montant de 7 438.36 euros.

Les crédits sont prévus au chapitre 011 compte 6225 du Budget Principal.

*Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'octroi de l'indemnité de conseil ci-dessus détaillée.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 53
- Votants : 57
- Pour : 57
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Indemnité de conseil du Trésorier - Exercice 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/11/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/11/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3044 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191113-d3044-DE

---

**Date de décision :** 13/11/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres